

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 12 mars 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la 13^e séance du Conseil général de la présente législature fixée au

Jeudi 26 mars 2026, à 19h45

à la salle du Conseil général, Hôtel de Ville

L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

a) Point non traité lors de la séance du 18 février 2026 :

6. INTERPELLATION

26-606 interpartis (PS-Les Verts par Mme Corine Bolay Mercier, POP par M. Vivian Bologna, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : Prévention incendie : qu'en est-il dans notre Commune ?

Le drame survenu à Crans-Montana en début d'année a profondément marqué l'ensemble du pays. Le lourd bilan humain de cet incendie demeure bouleversant, et la participation de notre Ville au deuil national témoigne de la solidarité de nos institutions envers les victimes et leurs proches. Afin de réduire au maximum le risque qu'un tel événement se reproduise, nous souhaitons obtenir des précisions sur les dispositifs actuellement en vigueur en Ville du Locle en matière de prévention incendie. Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les processus appliqués dans notre Commune pour les contrôles des établissements publics ainsi que des bâtiments privés ?
- Comment le Conseil communal monitore-t-il le suivi de ces contrôles et veille-t-il au respect de leur périodicité ?
- Quelles mesures sont mises en place pour garantir que les recommandations formulées à l'issue des contrôles soient effectivement mises en œuvre dans les délais impartis ?

- Notre administration dispose-t-elle des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une surveillance adéquate des infrastructures présentes sur le territoire communal ?
- Des établissements considérés comme « à risque » sont-ils recensés sur le territoire de la Commune, et si oui, selon quels critères ?

b) Nouveaux points :

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

26-4604 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'932'000.- pour la réhabilitation de la rue du Midi et de la route de la Jaluse au Locle et d'une demande de crédit de Fr. 496'000.- pour le remplacement et l'amélioration de notre réseau de canalisations.

26-4701 d'information concernant l'orientation future et le développement du site sportif et touristique du Communal.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil général,

M. Rosselet